

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 mars 2017

Présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Xavier MARI, Jean-François NICOLAS,
Cécile PIAZZA, Maryse DESARCE, Frédérick COLSON.

Excusés : Sandrine SCHULER, Virginie DEBRIN, Bertrand SIMONIN.

Secrétaire de séance : Frédérick COLSON

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2017 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1° Compte administratif 2016

En l'absence du maire M. Stéphane NICOLAS, le premier adjoint, M. Alain Herbiet, a fait voter le compte administratif 2016 qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal comme suit :

Section de fonctionnement :

* dépenses	:	116 706,37 €
* recettes	:	154 147,47 €
* résultat reporté de :	+	171 334,78 €
soit un excédent de 208 775,88 €		

Section d'investissement :

* dépenses	:	184 670,74 €
* recettes	:	84 142,13 €
* résultat reporté :	+	207 233,95 €

soit un excédent de 106 705,34 €

Restes à réaliser en dépenses : 81 016,97 € et en recettes : 98 787 €.

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un excédent de financement de 124 475,37 €

2° Compte de gestion 2016

Vu l'exécution budgétaire du compte administratif 2016

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2016 du Receveur,

Considérant les écritures du compte de gestion 2016 conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont approuvé le compte de gestion 2016 du receveur municipal.

Divers :

- Après avoir exposé le bilan des actions qui ont été menées au vu de la feuille de route programmée par la nouvelle équipe municipale en 2014, une grande partie des projets a été réalisée à mi-mandat.
- Le maire a listé tous les travaux à effectuer (ou en cours de réalisation) pour l'année 2017, ainsi que tous les aménagements à prévoir dans la commune cette année (40 actions à mener).
- L'inauguration de l'ancienne réserve à incendie et du city stade aura lieu le 25 mai prochain. Compte tenu de toutes les activités prévues au cours de cette journée bien remplie (organisation d'une marche, avec repas barbecue à l'issue, mise en place d'un château gonflable à proximité du city stade, jeux et activités divers...) les tâches seront réparties entre tous les conseillers.
- Les travaux concernant la bibliothèque sont en voie d'achèvement : isolation, électricité, remplacement de la porte d'accès au couloir, pose de parquet, peinture, aménagement intérieur.
- Assainissement : le maire expose aux conseillers le dernier courriel adressé par Mme Demortier (Agence de l'Eau) dans lequel elle fait état de multiples exigences, ce qui laisse à penser que le dossier
- Risque d'être compliqué à finaliser pour un démarrage des travaux qui devait commencer courant 2016. Affaire à suivre.
- Alain Herbiet, chargé du dossier relatif à la pose des ralentisseurs dans la rue principale fait état de la réponse des services du Conseil Départemental (administration détenant le pouvoir décisionnaire, s'agissant d'aménagements installés sur une route départementale). Il s'avère, après étude de ses services, que le marquage n'est pas réglementaire et de ce fait, la commune n'est pas autorisée à mener à bien ce projet. Alain Herbiet a lu aux conseillers le courrier de réponse qu'il entend adresser au Conseil Départemental afin de lui faire part de l'incompréhension de la commune concernant cette décision vis-à-vis d'un projet qui vise à améliorer la sécurité des habitants.